

Réflexion sur la difficulté de mise en œuvre des servitudes de passage le long du littoral (SPPL)

NIMBY (Not In My Back Yard) – Pas dans mon arrière-cour ou en langage courant « Pas de ça chez moi » et par extension « Hors de ma vue... »

Et

NIABY (Not In Anybody Back Yard) – Pas de ça dans nos arrière-cours ou en langage courant « Pas de ça chez nous » et par extension « Hors de nos vues... »

Sont des acronymes anglo-saxons très répandus pour qualifier les conflits relatifs à l'installation d'aménagements : sont concernées des infrastructures (routière, ferroviaire etc.) des usines polluantes ou dangereuses, des complexes commerciaux ou touristiques etc. Les parcs éoliens font l'actualité, mais aussi les antennes, en particulier 5G...

Les motivations sont en général très humaines et personnelles (bruits, odeurs, ondes...). Inconfort, négation des principes de précaution, voire même mise en danger de la vie d'autrui sont les arguments qui s'opposent à « l'intérêt général ».

Cet « intérêt général » est complexe à définir : **le « développement » même « durable » est-il par exemple « d'intérêt général »**, alors même que les activités humaines sont montrées du doigt lorsque que la modification du climat terrestre est évoquée.

NIMBY et NIABY font l'objet de nombreux développements et réflexions. Il y a beaucoup de matière sur la « toile » à ce sujet, nous y renvoyons nos lecteurs.

Ces deux acronymes sont très souvent utilisés par les meneurs de projets. Le but est de ramener la contestation de quelques-uns à la défense de leurs intérêts personnels (comme ce n'est pas bien !), alors que le projet est « d'intérêt général » (c'est le progrès !). Et lorsque « tous sont contre quelques-uns », et bien les quelques-uns ont forcément tort... En général les quelques-uns capitulent, chargés de « culpabilité ». Le pot de fer a vaincu le pot de terre.

Pas tout le temps bien heureusement ! « Plogoff » (Nucléaire) et Notre Dame des Landes (Aviation) en sont deux exemples. Mais c'est rare... Dans ces deux cas c'est au final la nature qui, efficacement soutenue par des femmes et des hommes résolus, a gagné. Si elle n'est pas aidée, la nature perd à chaque fois !

Le passage du GR34 dans les derniers espaces sensibles encore vierges du département du Morbihan, au fond de la Rivière d'Étel, entre dans cette problématique. Ces espaces sont classés (Natura 2000 etc...). Quoiqu'en disent les administrations qui mènent le projet SPPL, l'objectif c'est « le GR34 ». **Ce projet intrusif est à terme destructeur.** Mais tout est fait pour en minimiser l'impact. Il ne s'agit juste que d'un petit débroussaillage, nous dit-on. Il n'y aura que quelques personnes de temps en temps sur ce sentier, nous affirme-t-on aussi. L'avifaune ne sera pas dérangée, est aussi avancé. La loutre d'Europe (dont il ne reste plus que quelques exemplaires en rivière d'Étel), sera très contente de rencontrer du monde (*NDLR – non, ça ils n'ont pas encore osé !*).

Ce n'est pas vrai !

Des aménagements de plusieurs millions d'euros sont programmés ! Le GR34 c'est le passage de millions de personnes nous disent les journaux (Certaines portions vont jusqu'à 100 000 personnes par an) ! Quant à la faune sauvage, elle sera dérangée : il ne faut pas la confondre avec les canards, cygnes et poules d'eau habitués à l'être humain. La « vraie » faune sauvage ne se laisse pas approcher. Il ne faut pas confondre espaces naturels sensibles et parcs touristiques aménagés.

Ces marais à moustiques autrefois dédaignés sont d'un grand intérêt écologique. Cette nature est extrêmement belle ; elle l'a toujours été mais elle n'était pas appréciée. Elle est restée ainsi parce que des femmes et des hommes ont vécu là pendant des siècles en parfaite harmonie avec la nature. Pourquoi détruire cet équilibre par une intrusion déraisonnable !?

Parce que les besoins en sentiers pédestres sont grands et parce qu'il n'existe pas « d'autre réponse facile » pour créer de nouveaux itinéraires. Les collectivités et les associations s'y cassent le nez. Alors tant pis, il faut faire des sacrifices. L'administration d'Etat est la seule à avoir les clefs de l'ouverture des « servitudes de passage des piétons sur le littoral - SPPL ». Alors elle applique « coûte que coûte » une loi de 1976 complètement dépassée. C'est semblait-il la seule réponse aujourd'hui aux besoins énormes des randonneurs.

Cette loi de 1976 est très complexe et a l'énorme inconvénient de prescrire que **s'écarter de la ligne du rivage doit être « exceptionnel »**. **Les récentes lois environnementales disent le contraire !** Lorsque la protection de la nature est en jeu il faut « **Eviter** » les lieux sensibles ou « **Réduire** » l'impact des aménagements lorsqu'il est impossible d'éviter leur création. Et si tout cela n'est pas possible, il convient de « **Compenser** » ce qui a été détruit en recréant ailleurs des lieux similaires. **Il y a conflit entre la vieille loi de 1976 et les récentes lois de protection environnementale. Le principe de précaution voudrait qu'on « évite et réduise » l'impact des projets en s'écartant du rivage là où c'est nécessaire.** L'administration s'en tient malheureusement au caractère exceptionnel que doivent revêtir ces écarts. C'est ici le principal point de désaccord entre l'Association Sentiers d'Avenir et l'Administration.

NIMBY et NIABY sont donc des sujets accessoires.

Alors que faire ? Et bien se mettre tous ensemble à la recherche de solutions consensuelles. Car compte tenu de la complexité de la législation et de l'instabilité du rivage il n'y aura aucune solution pérenne dans le cadre actuel. Il y aura dorénavant de plus en plus de difficultés pour reconstruire les sentiers qui seront détruit par la mer (par érosion ou submersion).

Ou bien faire de nouvelles lois ? Déjà pour répondre aux besoins locaux de mobilité douce... Ensuite pour créer des cheminements « doux » de transit entre pôles urbains. Et faire en sorte que tout le monde, et pas seulement quelques-uns, participe à l'élaboration de ce maillage de cheminements.

Alors pour conclure, inventons ici un nouvel acronyme :

YIABY (Yes In Anybody Back Yard), oui dans toutes les arrière-cours ou « oui chez tout le monde » ou « oui nous voulons voir cela près de chez nous » !